

## Comment voter ?



Le vote est un droit pour les citoyens français. Mais pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales ! Cela demande une démarche de votre part.

### *Le minimum nécessaire*

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il faut :

- être majeur, donc avoir au moins 18 ans
- être de nationalité française
- être en possession de ses droits civils et politiques. Dans certains cas, le droit de vote est retiré pour sanctionner des infractions pénales ; il est retiré aussi aux personnes mises sous tutelle.

### *Où s'adresser ?*

#### *Quels papiers faut-il présenter ?*

- une pièce d'identité en cours de validité, selon les cas, un justificatif de domicile (facture EDF ou Téléphone),
- si vous habitez chez vos parents, ils doivent vous établir une attestation sur papier libre certifiant que vous habitez bien chez eux. Dans ce cas, apportez aussi un justificatif de domicile de vos parents,
- si vous avez acquis la nationalité française, présentez aussi un certificat de nationalité ou le décret de naturalisation.

### Déplacements difficiles

Si vous êtes dans l'incapacité de venir vous-même vous présenter à la mairie, vous pouvez établir une procuration sur papier libre. Vous pouvez aussi demander votre inscription par courrier en joignant tous les documents nécessaires.

### ***Quand peut-on s'inscrire ?***

Vous pouvez vous inscrire à tout moment de l'année. Mais vous ne pourrez voter qu'après la révision annuelle des listes électorales, c'est-à-dire à partir du 1er mars de l'année suivant votre inscription.

Si vous avez 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection, vous pourrez exceptionnellement vous inscrire et voter la même année. Alors sitôt votre anniversaire passé, allez vous inscrire dans votre mairie !

### ***La carte d'électeur***

Une fois inscrit sur les listes électorales, vous recevez une carte d'électeur par courrier.

### ***Comment voter ?***

Les informations viennent à vous.

Avant chaque type d'élection, l'ensemble des électeurs figurant sur les listes électorales reçoivent à leur domicile, par courrier, la liste de tous les candidats au scrutin ainsi que leur programme politique. Vous pouvez donc choisir, chez vous, le candidat qui vous convient le mieux.

C'est à vous de décider.

Le jour du vote, vous vous rendez au bureau de vote avec votre carte d'électeur ou votre pièce d'identité. Des bulletins portant les noms des candidats sont à votre disposition. En toute confidentialité dans l'isoloir, vous glissez dans une enveloppe le nom du candidat que vous avez choisi dans une enveloppe. Vous signez le registre électoral et déposez ensuite l'enveloppe anonyme dans l'urne. Et voilà, vous avez voté !